



COMMUNE DE BOUCHEPORN

PROCES-VERBAL

SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2024

Les points suivants ont été présentés en conseil municipal :

- 1 Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 23/09/2024
- 2 Lotissement Rue de la Montagne – Lever du droit à la résolution et de la restriction au droit de disposer au profit de la commune de Boucheporn
- 3 Baux de chasse 2024-2033 – Indemnités de confection des rôles de chasse et de répartition de l'argent de chasse
- 4 Attribution du maché de travaux pour la transformation de la caserne des pompiers en maison des associations
- 5 Demande de subvention/DETR – Projet de mise en conformité et rénovation de la mairie
- 6 Décision Modificative de Crédits N°01
- 7 Questions diverses

Le Conseil Municipal de la Commune de BOUCHEPORN s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Mme Micheline FICKINGER, Maire de Boucheporn, le 25 novembre 2024 à 20h00, dans la salle du conseil, sur convocation préalable en date du 15 novembre 2024.

Madame le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés

Présents : FICKINGER Micheline – BOTTIN Sandrine – WANNY André – MULLER Christophe – KRYS Régis – COLBUS Virginie – BIORDI Luigi – LEONARD Richard – LACOTTE Stéphane – KAISER Christoph

Absents excusés : WEBER Barbara – BIEBER Céline – MEYER Estelle

non excusés : WEISSE Thomas

Procurations : de MEYER Estelle à KRYS Régis

Sur proposition de Madame le Maire, Madame HEIL Sabine, Secrétaire de Mairie, est désignée Secrétaire de séance.

Madame le Maire constate que le quorum est atteint en début de séance et aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.

[DCM N°2024-11-25-01 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/09/2024](#)

Madame le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-15 ;

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et le décret d'application n°2021-1311 du même jour ;

Considérant que le procès-verbal permet d'établir et de conserver l'ensemble des faits qui ont constitué la séance, et notamment, les décisions qui y ont été prises ainsi que les conditions dans lesquelles elles ont été votées ;

Considérant que toute personne morale ou physique a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle des procès-verbaux du Conseil Municipal ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2024 tel que présenté.

L'assemblée n'ayant pas de complément à apporter, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Procès-Verbal de la séance du 23 septembre 2024.

DCM N°2024-11-25-02 – DROIT DE RESOLUTION – LOTISSEMENT RUE DE LA MONTAGNE

Madame le Maire expose que les parcelles situées dans le lotissement "Rue de la Montagne" sont grevées de l'inscription du droit à la résolution, interdiction de vendre et restriction au droit de disposer au profit de la commune.

Il appartient aujourd'hui à la municipalité de lever ce droit afin de faciliter la vente des biens situés dans le lotissement "Rue de la Montagne" de la commune.

Sur proposition de Madame le Maire, et après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de lever le droit de résolution et restriction au droit de disposer au profit de la commune de BOUCHEPORN,
- d'autoriser le maire à entreprendre les démarches et signer tout acte de mainlevée et documents nécessaires à l'application de la décision précitée.

DCM N°2024-11-25-03 – BAUX DE CHASSE 2024-2033

Indemnités de confection des rôles de chasse et de répartition de l'argent de chasse

Le Maire expose,

Compte tenu du nouveau mode opératoire concernant la gestion des opérations de chasse pour l'année 2024,

Considérant que le Service de Gestion Comptable de Saint-Avold ne réalise plus les opérations comptables liées à la chasse communale et ce, dès 2024 ;

Considérant la charge de travail supplémentaire afférente à la secrétaire de mairie pour palier au travail administratif et comptable fait jusqu'à présent par le comptable ;

Considérant que le comptable renonce à ses indemnités de chasse et que la commune peut en disposer librement ;

Il est proposé que l'indemnité initialement distribuée au comptable soit reversée à la secrétaire de mairie à hauteur de 2 % sur le recouvrement du produit de la location et 2 % sur les sommes effectivement payées au propriétaires ; et sans que le budget de la collectivité soit impacté.

Cette gratification ne se substitue pas à la part acquise pour son travail sur le lot de chasse mais vient en complément pour récompense du travail supplémentaire fourni à la suite de la décision du Service de Gestion Comptable de Saint-Avold, pour la non prise en charge des traitements comptables de la chasse communale.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

⇒ accepte le versement de cette gratification supplémentaire à compter de 2024 et ce, jusqu'à la fin du nouveau bail 2024-2033

⇒ fixe le montant de la remise sur la répartition du produit de la chasse à 4% du produit de la chasse, indemnité allouée à la secrétaire de mairie pour la confection des rôles de chasse.

DCM N°2024-11-25-04 – ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA TRANSFORMATION DE LA CASERNE DES POMPIERS EN MAISON DES ASSOCIATIONS

Le Maire expose que, dans le cadre de l'opération de transformation de la caserne des pompiers en maison des associations, une consultation a été lancée selon la procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du Code de la commande publique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au journal d'annonces légales, sur le profil acheteur de la commune le 09 septembre 2024. La date limite des offres électroniques a été fixée au 04 octobre 2024 à 11h00. Les prestations font l'objet de 9 lots.

Le rapport d'analyse des offres a été présenté le 04 novembre 2024, par le maître d'œuvre à la Commission communale d'appel d'offres et des travaux

Après délibération, le conseil municipal, décide, à l'unanimité,

⇒ d'attribuer le marché de travaux comme suit :

LOTS	ENTREPRISE PROPOSEE A L'ATTRIBUTION	MONTANT HT DE L'ATTRIBUTION
LOT N°01 - GROS ŒUVRE - DEMOLITION	SCB Valmont (57)	38 045,50 €
LOT N°02 - MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM	SCHREINER Oermingen (67)	19 484,00 €
LOT N°03 - MENUISERIE BOIS	PFIRSCH Grosbliederstroff (57)	10 419,63 €
LOT N°04 - PLATRERIE	LP PLATRERIE Freyding-Merlebach (57)	20 864,12 €
LOT N°05 - ELECTRICITE	INFRUCTUEUX	//
LOT N°06 - PEINTURE	VISIO PEINTURE Forbach (57)	2 117,23 €
LOT N°07 - RESINE DE SOL	TERRACLEAN Drusenheim (67)	15 481,20 €
LOT N°08 - FAIENCE	MULTISERVICES Sarreguemines (57)	4 613,00 €
LOT N°09 - CHAUFFAGE - CLIMATISATION - VENTILATION-SANITAIRES - PLOMBERIE	AVENNA Nancy (54)	14 854,70 €

⇒ d'autoriser Madame le Maire à signer les marchés correspondants avec les entreprises SCB, SCHREINER, PFIRSCH, LP PLATRERIE, VISIO PEINTURE, TERRACLEAN, MULTISERVICES, AVENNA, ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier.

⇒ de relancer la consultation pour le LOT N°05, déclaré infructueux

**DCM N°2024-11-25-05 - DEMANDE DE SUBVENTION/DETR
PROJET DE MISE EN CONFORMITE ET RENOVATION DE LA MAIRIE**

Madame le Maire expose le projet de mise en conformité et rénovation de la mairie, dont le coût prévisionnel est estimé à 176 561,26 € HT soit 211.873,51 € TTC , sur la base d'un avant-projet sommaire d'un montant de 148 469,60 € HT, de la mission de maîtrise d'œuvre d'un montant de 20.631,66 € HT, des missions CSPS et contrôle technique d'un montant de 5.260 € HT, des diagnostics amiante et plomb d'un montant de 1.600 € HT et de la dématérialisation des marchés publics d'un montant de 600 € HT.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DETR-DSIL	70 624,51 €	40 %
Auto-financement			
Fonds propres		105 936,75 €	60 %
Emprunt			
Total HT		176 561,26 €	100 %

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Date de lancement de l'appel d'offre : Janvier/Février 2025
- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : Avril/Mai 2025
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : Décembre 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 176 561,26 € HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise la Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR telle que mentionnée dans le plan de financement

DCM N°2024-11-25-06 – DECISION MODIFICATIVE N°01

Madame le Maire rappelle au conseil municipal l'obligation de prévoir les crédits, pour le projet de mise en conformité et de rénovation de la mairie.

Madame le Maire propose :

- de créer l'opération n°939 – Mise en conformité et rénovation de la mairie
- de procéder au virement de crédits comme suit :

Section d'investissement / Dépenses

231 – Immobilisations en cours (Opération 939)	+ 150.000 €
2131 – Constructions – Bâtiments Publics	- 150.000 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification des crédits telle que proposée par le Maire.

DCM N°2024-11-25-07 – QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe les conseillers des points suivants :

⇒ Travaux de remise en état de l'éclairage de la fresque (635,80 € HT) et des deux bornes devant la morgue (163,02 € HT) réalisés par l'entreprise FDE.

⇒ Périscolaire : installation d'un circuit triphasé pour le four de remise en température et monophasé pour une armoire froide positive ventilée pour un montant de 889,73 € HT. Travaux réalisés par l'entreprise FDE.

⇒ Logement 1 (Type F3) : préavis des locataires déposé le 12/12/2024 (3 mois)

Suite à la demande d'une conseillère pour l'installation d'illuminations de Noël au niveau de la place Jeanne d'Arc, le maire lui renouvelle la proposition de prendre en charge le coût d'acquisition des guirlandes et décorations, mais la mise en place et le retrait des guirlandes devront être réalisés sur la base du volontariat.

Toutes les questions, inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées, Mme FICKINGER remercie l'assemblée et lève la séance à 21h25.

Le Maire
Micheline FICKINGER



La Secrétaire de Séance
Sabine HEIL

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'S Heil'.